DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE

COMMUNE D'ANETZ

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

PLAN DU ZONAGE PLUVIAL

Plan général de la commune

PROPOSITION D'AMENAGEMENT

- Déconnexion
- Connexion
- Surverse

Mesure compensatoire

- Bassin de rétention actuel modifié
- Mesure compensatoire à créer
- Bassin de rétention actuel

Modification à prévoir

- Conduite à redimensionner
- Fossé à reprofiler
- Réseau à créer
- Fossé à créer

Réseau pluvial existant

- Exutoire existant
- Exutoire à créer
- Conduite béton
- Conduite PEHD
- Conduite PVC
- Fossé
- Cours d'eau
- Zones humides
- BV_Anetz_futur

MC2 V=320 m³ S=2.8 ha Qf= 9 L/s — Nom de la mesure compensatoire / Volume de rétention / Surface desservie / Débit de fuite

Zone rurale où l'imperméabilisation doit être limitée (Ci_moyen=0.2) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés

Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (cf code couleur des Coef d'imp max) et où les débits d'écoulement des eaux pluviales doivent être maîtrisés

Zone urbaine ou rurale où l'imperméabilisation est limitée (cf code couleur des Coef d'imp max) et où sont nécessaires des installations de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales

Coefficient d'imperméabilisation maximal à respecter:

Applicable à la parcelle en zone U et à toutes les zones de type AUA et N

- Ci max = 30%
- Ci max = 50%
- Ci max = 40%
- Ci max = 60%
- Ci max = 70%

N

Echelle : 0 100 200 300 400

Echelle : 1:5 000

Réalisation :

MAi 2016
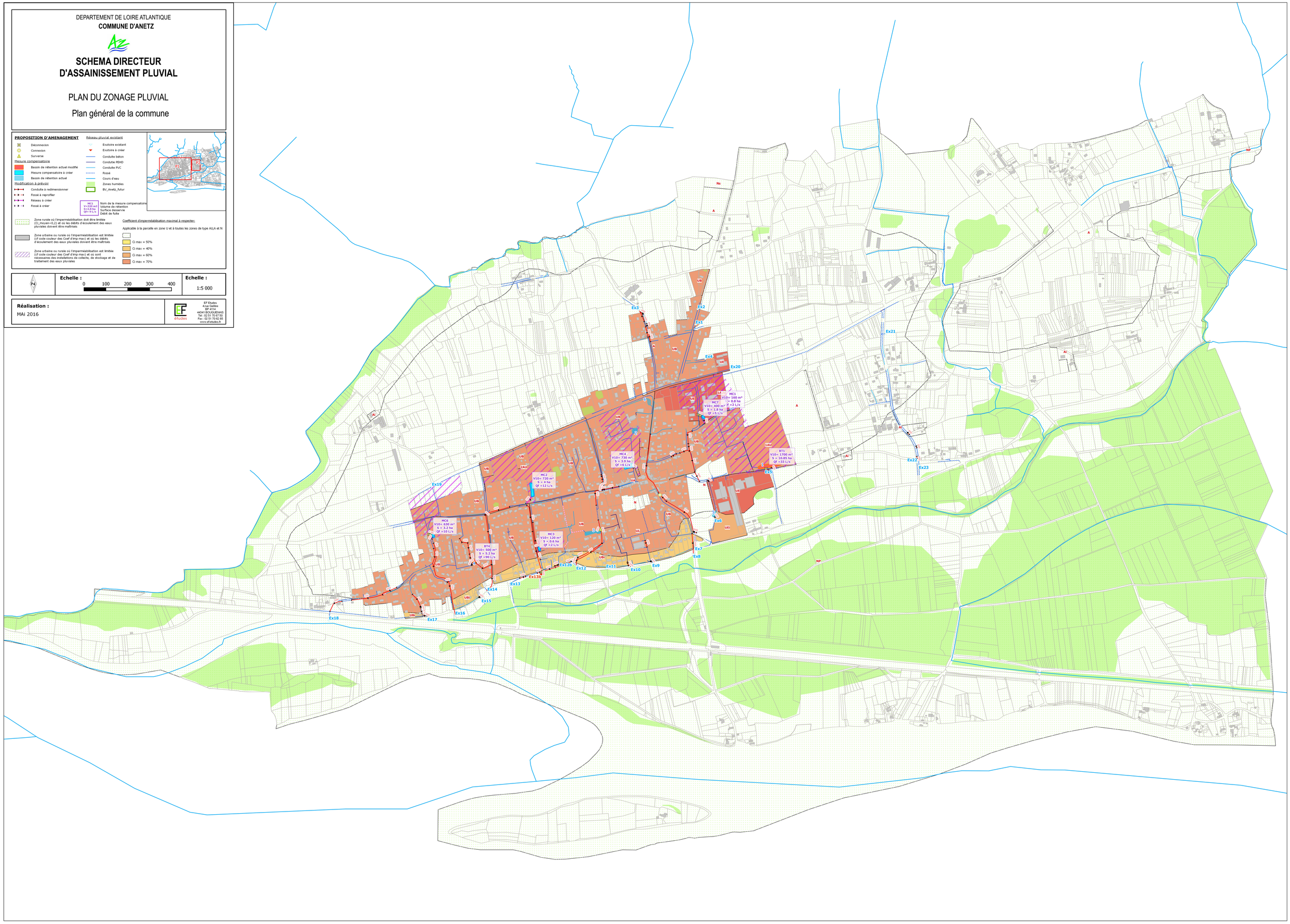
EF Etudes
4rue Galilée
BP 10
44340 BOUGUENAIS
Tél : 02 51 70 87 50
Fax : 02 51 70 92 89
www.ef-etudes.fr